



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr.  
GENERALE

UNEP/GC.22/2/Add.4  
28 octobre 2002



FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

**Vingt-deuxième session du Conseil d'administration/  
Forum ministériel mondial sur l'environnement**  
Nairobi, 3-7 février 2003  
Point 4 (a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de politique générale : Etat de l'environnement**

**ETAT DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL ET CONTRIBUTION DU PROGRAMME DES  
NATIONS UNES POUR L'ENVIRONNEMENT AUX ACTIONS MENEES FACE AUX  
PROBLEMES D'ENVIRONNEMENT**

**Rapport du Directeur exécutif**

**Additif**

**AIDE A L'AFRIQUE**

Le présent document a été établi en application de la décision 21/15 du Conseil d'administration du 9 février 2001. Il est soumis ci-joint au Conseil pour examen.

- A. Aide à l'Afrique pour la mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et la participation aux réunions internationales

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1. Avec l'aide du Gouvernement norvégien, le PNUE a organisé les 27 et 28 septembre 2001, à Kampala, une réunion à l'intention des négociateurs africains s'occupant des changements climatiques. Des négociateurs de dix-huit pays ainsi que des experts de la Belgique, du Canada, de l'Espagne et du PNUE y ont participé. Cette réunion avait pour objectif de préciser les résultats de la reprise de la sixième session de la Conférence des Parties, d'examiner les questions dont était saisie la Conférence à sa septième session, en particulier celles concernant l'opérationnalisation du Protocole de Kyoto, et d'aplanir les différences pour forger une position commune.

---

\* UNEP/GC.22/1.

2. Une aide a aussi été apportée aux négociateurs durant la septième session de la Conférence des Parties sous la forme de services d'interprétation, dont ils ont pu bénéficier tout au long des négociations.

3. Le PNUE a organisé, à Nairobi, du 4 au 6 octobre 2002, une autre réunion des principaux négociateurs africains s'occupant des changements climatiques, préalablement à la huitième session de la Conférence des Parties. L'objectif de la réunion était de dégager un consensus sur les principales questions devant faire l'objet de négociations. Parallèlement, une réunion a été organisée avec les principaux représentants des pays les moins avancés pour discuter de l'aide du PNUE à l'élaboration de programmes d'action nationaux d'adaptation.

#### Biodiversité et biosécurité

4. En collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a soutenu la participation de pays africains aux réunions ci-après :

a) Réunion d'experts à participation non limitée sur le renforcement des capacités pour la mise en oeuvre du Protocole de Carthagène sur la biosécurité, La Havane, 11-13 juillet 2001;

b) Atelier international sur le financement des cadres nationaux relatifs à la biosécurité, La Havane, 14 juillet 2001;

c) New Biotechnology Foods and Crops: Science, Safety and Society, Bangkok, 10-12 juillet 2001;

d) Réunion des experts techniques sur la manipulation, l'emballage, le transport et l'identification des organismes génétiquement modifiés, Paris, 13-15 juin 2001;

e) Réunion d'experts à participation non limitée sur un régime de mise en conformité avec le Protocole de Carthagène sur la biosécurité, Nairobi, 26-28 septembre 2001;

f) Réunion du Groupe de liaison des experts techniques sur le Centre d'échange d'informations sur la biosécurité, Nairobi, 27-28 septembre 2001 ;

g) Réunion préparatoire régionale africaine pour la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Nairobi, 19-21 mars 2002.

#### Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

5. Le PNUE a contribué à la mise en oeuvre de la Convention dans nombre de pays africains et, en particulier, à l'élaboration de plans d'action nationaux. Un projet PNUE/FEM sur l'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides a été formulé et les pays africains touchés par la sécheresse et la désertification seront totalement impliqués dans sa mise en oeuvre.

#### Aide aux accords régionaux

6. Le PNUE s'est efforcé de mobiliser la volonté politique des gouvernements africains en faveur d'un effort de revitalisation de la Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des ressources côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. L'attention des Ministres de l'environnement a été appelée sur la nécessité d'une telle revitalisation et la cinquième et sixième Conférences des Parties, tenues respectivement à Accra du 20 au 24 mars 2000 et à Abidjan les 16 et 17 mai 2002, ont pris des décisions dans ce sens. Le PNUE a contribué à la mise en place d'un mécanisme de financement qui assure à la Convention d'Abidjan des bases financières fiables, prévisibles et durables ; il a aussi participé à l'édification d'un système de coordination efficace et a fourni un soutien financier à l'opérationnalisation du Centre régional de coordination d'Abidjan.

7. S'agissant de la Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale, plusieurs activités, y compris un nouveau programme de travail biennal pour 2002 – 2003, ont été soumises à l'examen de la Conférence des Parties, à sa troisième réunion, tenue à Maputo du 5 au 7 décembre 2001, à l'occasion de laquelle a aussi été examinée une stratégie régionale sur les récifs coralliens et les écosystèmes qui leur sont associés.

8. Le PNUE a poursuivi ses consultations avec l'Union mondiale pour la nature (UICN) et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)/Union africaine (UA) en vue d'assurer, lors de l'examen de la Convention africaine de 1968 sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, la prise en compte des évolutions intervenues depuis l'adoption de la Convention. Le PNUE, l'UICN et l'OUA ont tenu à Addis-Abeba les 25 et 26 juillet 2001 leur troisième réunion intersessions pour l'examen du projet, qui a été approuvé par une réunion d'experts organisée par l'OUA à Nairobi du 14 au 18 janvier 2002. Le document (UNEP/AMCEN/EGM/9/4/Add.3) a été examiné par la CMAE à sa neuvième session à Kampala, du 1<sup>er</sup> au 6 juillet 2002. La CMAE a considéré que des consultations plus approfondies devaient avoir lieu avec les pays ayant formulé des réserves, mais est néanmoins convenue que le projet devait être soumis à la session du Conseil des Ministres de l'OUA, prévue à Durban (Afrique du Sud), du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2002. Les consultations se poursuivent afin d'arrêter le texte final, qui sera présenté au Conseil des Ministres de l'Union africaine à sa session de février 2003.

9. Le PNUE a continué d'appuyer et d'aider les Parties dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages.

10. Le PNUE a aussi soutenu la participation de pays africains aux réunions d'experts consacrées à l'élaboration de directives sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, tenues en août 2001 à Genève et en octobre 2001 à Nairobi. Il a aussi apporté son appui à un atelier de parties prenantes pour les organismes chargés de l'application des lois, tenu à Kampala du 16 au 18 octobre 2001.

#### B. Aide à l'Afrique pour la préparation du Sommet mondial sur le développement durable

11. Le PNUE, grâce à des financements de gouvernements donateurs, a aidé les pays africains à mener à bien le processus préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable. Cinq réunions consultatives sous-régionales ont été organisées sous les auspices des cinq organisations sous-régionales suivantes : Union du Maghreb arabe (UMA), Communauté économique des États d'Afrique centrale (ECCAS), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Autorité intergouvernementale sur le développement / Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (IGAD/COMESA) et Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ces réunions consultatives ont passé en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'Action 21, les obstacles rencontrés et les moyens d'aller de l'avant. Elles ont aussi apporté des éléments pour la position commune de l'Afrique qui a été définie lors de la Conférence préparatoire africaine du Sommet mondial sur le développement durable.

12. Le PNUE, travaillant conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), constituant un secrétariat élargi commun pour la préparation du Sommet, a organisé la Conférence préparatoire africaine du Sommet mondial sur le développement durable. Cette Conférence préparatoire s'est tenue à Nairobi du 15 au 18 octobre 2001. Les Ministres responsables de l'environnement et du développement socio-économique de l'Afrique ont approuvé le rapport d'évaluation (UNEP/(ROA)/WSSD/1/1 et Add.1) sur les progrès réalisés par l'Afrique dans la mise en oeuvre d'Action 21, les obstacles rencontrés et les moyens d'aller de l'avant. Ils sont aussi convenus d'une déclaration ministérielle, exposant les points de vue des pays africains sur la mise en oeuvre d'Action 21 et les progrès possibles.

13. Parallèlement à la Conférence préparatoire africaine du Sommet sur le développement durable, le PNUE a aussi organisé un atelier consacré à l'industrie, qui devait apporter une contribution au segment

ministériel de la Conférence, ainsi qu'une réunion des organisations non gouvernementales. Il a aussi fait en sorte que des mouvements de jeunes et des syndicats puissent faire entendre leur voix lors de la Conférence.

### C. Aide à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE)

14. Le PNUE a continué de fournir des services de secrétariat à la CMAE, principale instance africaine pour l'élaboration de politiques d'environnement à haut niveau. Après la revitalisation convenue par la CMAE à sa huitième session, tenue à Abuja en avril 2000, le PNUE a organisé une réunion du Comité intersessions de la CMAE à New York en avril 2001, parallèlement aux réunions du Comité préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable, et a fait en sorte que puisse se tenir une réunion du Bureau de la CMAE en marge de la troisième réunion du Groupe intergouvernemental à composition non limitée des Ministres ou de leurs Représentants sur la gouvernance environnementale internationale, qui a eu lieu à Alger en septembre 2001.

15. Une session spéciale de la CMAE a eu lieu à Nairobi le 16 octobre 2001, durant la Conférence préparatoire africaine du Sommet mondial sur le développement durable, afin d'examiner les aspects du Sommet concernant l'environnement et le projet de déclaration ministérielle. Ont aussi été examinées et adoptées des résolutions sur d'autres questions, notamment la mise en oeuvre et l'opérationnalisation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto ; le Fonds pour les pays les moins avancés ; le programme de travail de la CMAE pour 2000-2004 ; l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

16. Le PNUE a contribué financièrement et techniquement à l'organisation de la neuvième session de la CMAE, à Kampala, du 1 au 6 juillet 2002. Au cours de cette neuvième session, le Rapport sur l'avenir de l'environnement en Afrique a été lancé, le plan d'action cadre pour l'Initiative environnementale du NEPAD a été approuvé, plusieurs décisions essentielles ont été prises et la Déclaration de Kampala a été publiée, appelant entre autres l'attention du Sommet mondial sur le développement durable sur les problèmes d'environnement connus, nouveaux et émergents auxquels l'Afrique doit faire face, avec ou sans l'aide de la communauté internationale.

### D. Production moins polluante et modes de consommation durable

17. Compte tenu de la nécessité d'améliorer les procédés de production industrielle et de faire prendre davantage conscience de cette problématique en Afrique, le PNUE a participé à la première réunion organisée dans le cadre d'une nouvelle initiative, la Table ronde pour une production moins polluante et une consommation durable en Afrique. Un comité régional de coordination a été établi, avec des représentants des cinq sous-régions, afin d'organiser les tables rondes futures et il été demandé au PNUE de contribuer à assurer le suivi. En outre, le PNUE et l'ONUDI ont établi conjointement dans sept pays africains des centres nationaux pour une production moins polluante.

18. S'agissant du secteur minier, a été entreprise en 2000 une étude d'impact sur l'environnement des déchets acides de lessivage produits par une mine de fluorspar au Kenya et un atelier a été organisé à Perth (Australie) à l'intention de 25 pays miniers, y compris trois pays africains, afin d'examiner les réglementations environnementales visant à prévenir les accidents dans les activités d'extraction minière. Le PNUE et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont conclu un accord en vertu duquel Habitat assurera la prise en compte du Programme de sensibilisation et de préparation aux situations d'urgence au niveau local dans les conférences tenues en Afrique de l'Ouest sur des thèmes urbains.

19. Le Centre international des technologies de l'environnement (CITE) du PNUE a organisé des ateliers sur l'eutrophisation dans les lacs, des services consultatifs sur la gestion des déchets et des tables rondes sur la qualité de l'air et sur les technologies sans tranchées pour la pose de câbles électriques..

20. Un Service consultatif sur l'énergie durable a été établi qui donne des avis aux pays en développement, notamment le Botswana, le Ghana et le Mali. Un programme visant l'établissement en

Afrique de petites compagnies électriques du secteur privé utilisant de l'énergie renouvelable, l'African Rural Energy Enterprise Development Initiative (AREED), a été introduit au Botswana, au Ghana, au Mali, au Sénégal et en Zambie. Un appui a aussi été fourni à d'autres projets d'énergie renouvelable en Egypte et au Zimbabwe.

21. Le Programme d'action sur l'ozone a continué de fournir un appui considérable aux pays africains, pour les aider à se conformer au Protocole de Montréal, grâce au Fonds multilatéral du Protocole.

22. Le Programme sur les produits chimiques du PNUE a facilité :

- a) Un projet sur l'échange d'informations en matière de gestion et la constitution de réseaux en Afrique, en collaboration avec l'Agence de protection de l'environnement des Etats-Unis ;
- b) Des études de cas sur les polluants organiques persistants dans cinq pays africains ;
- c) Des ateliers de formation sur la politique et la législation concernant les polychlorobiphényles et la dioxine et le furanne ainsi que sur le retrait progressif de l'essence au plomb dans certains pays africains.

23. A la demande des pays, le PNUE a lancé six projets de pays sur la libéralisation des échanges et l'environnement et trois sur la sélection, la conception et la mise en oeuvre d'instruments économiques pour la protection de l'environnement. Les pays concernés étaient le Kenya, le Nigéria, le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie.

24. Le PNUE a continué d'entreprendre des activités de sensibilisation de l'industrie. Une rencontre de la Global Reporting Initiative a été organisée en Afrique du Sud en collaboration avec l'Industrial Environmental Forum of Southern Africa et un colloque sur le thème du «Pacte mondial pour la communauté des entreprises africaines » s'est tenu à Tunis en mai 2001.

#### E. Protection de l'environnement

##### Great Apes Survival Programme

25. En mai 2001, le Directeur exécutif a lancé un effort de mobilisation de l'appui politique en faveur de la protection des grands singes dans le cadre du Great Apes Survival Project (GRASP). Il a nommé comme Envoyés spéciaux pour les grands singes M. Russ Mittermeier, Président de Conservation International et Président de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN ; Mme. Jane Goodall, spécialiste des chimpanzés de renommée mondiale ; et M. Toshisada Nishida, ancien président de la Société internationale de primatologie. Le PNUE a aussi travaillé avec les Parties à la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur la diversité biologique, l'African Wildlife Foundation, la Ape Alliance, le Fonds mondial pour la nature et d'autres partenaires afin d'appeler l'attention sur les menaces pesant sur la sauvegarde des espèces de grands singes. Les Envoyés, appuyés par une petite équipe d'experts, ont commencé à se rendre dans chaque Etat de la zone de parcours et à obtenir des approbations au plus haut niveau politique, en vue d'une amélioration de la protection et aussi d'un soutien accru aux activités de protection et à l'élaboration et à l'adoption de plans nationaux de sauvegarde des grands singes.

##### Tortues

26. Un Mémoire d'accord pour la conservation et la gestion des tortues marines et de leur habitat dans l'Océan indien et en Asie du Sud-Est, entré en vigueur le 1er septembre 2001, a été signé par neuf Etats. Le PNUE a offert une assistance financière pour les trois premières années de fonctionnement du secrétariat.

### Réseau international d'action pour les récifs coralliens

27. Des activités visant la conservation des récifs coralliens de la côte de l'Afrique de l'Est sur l'Océan indien ont été mises en oeuvre dans le cadre du Réseau international d'action sur les récifs coralliens, mis en place par le PNUE en collaboration avec le World Fish Centre (ICLARM) pour coiffer les activités de lutte contre la dégradation des récifs coralliens. Le Réseau international est un élément essentiel de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens, partenariat entre des organisations non gouvernementales et gouvernementales en faveur de la conservation et de la gestion des récifs coralliens.

#### F. Activités PNUE/FEM en Afrique, 2001

##### Projets régionaux et nationaux

28. Le PNUE, en tant qu'organisme de mise en oeuvre du FEM, a fourni une aide aux pays africains dans les domaines centraux d'actions du FEM, à savoir les changements climatiques, la diversité biologique et les eaux internationales, ainsi que dans les nouveaux domaines d'action prioritaires que sont la dégradation des terres, les polluants organiques persistants et la biosécurité. Le portefeuille PNUE/FEM en Afrique comprend 61 activités pour un budget total de quelque 48.000.000 dollars.

29. Dans ce portefeuille figurent deux projets majeurs de grande ampleur (c'est-à-dire des projets impliquant un financement du FEM de plus de 1 million de dollars) visant la dégradation des terres, qui sont mis en oeuvre par le PNUE conjointement avec le PNUD.

a) "Préservation de la diversité biologique grâce à la réhabilitation des terres dégradées des zones transfrontières arides et semi-arides de la Mauritanie et du Sénégal": coût total du projet 12.400.000 dollars ; financement du FEM, 8.000.000 dollars; achèvement attendu en mai 2004 ;

b) "Gestion de la végétation indigène pour la régénération des zones de parcours dégradées dans les régions arides et semi-arides du Botswana, du Kenya et du Mali": coût total du projet 13.400.000 dollars ; financement du FEM, 9.000.000 dollars ; achèvement attendu en mai 2006.

30. Quatorze activités figurant dans le portefeuille Afrique ont été approuvées en 2001, pour un financement total de 8.400.000 dollars, y compris 4.700.000 dollars de ressources du FEM. Il s'agit notamment de trois projets de taille moyenne, de trois projets bénéficiant d'un financement du Mécanisme de préparation des projets (bloc B), d'un projet financé au titre du bloc A et de sept activités d'habilitation.

##### Projets mondiaux

31. Le portefeuille PNUE/FEM comprend plusieurs projets de grande taille qui revêtent un caractère véritablement mondial et supposent la participation de pays africains. Il s'agit des suivants : « Elaboration de cadres nationaux sur la biosécurité » et « Evaluation des impacts des changements climatiques et adaptations nécessaires dans de multiples secteurs et régions », qui ont tous deux débuté en 2001.

32. Plusieurs activités mondiales d'évaluation, notamment l'Evaluation de l'écosystème du millénaire et l'Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), ont impliqué l'Afrique et un financement du Mécanisme de préparation des projets (bloc B) a été approuvé pour l'Evaluation de la dégradation des terres en zones arides.

##### Projets multi-pays et projets transrégionaux

33. Plusieurs projets transrégionaux PNUE/FEM impliquent aussi des pays africains.

## G. Aide aux organisations sous-régionales

34. Le PNUE a travaillé avec les organisations sous-régionales, notamment l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (ECCAS), la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale sur le développement/ Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (IGAD/COMESA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), afin d'assurer la pleine intégration des questions d'environnement dans les programmes de développement sous-régionaux et nationaux. Lors de l'élaboration des rapports régionaux des pays africains pour le Sommet mondial sur le développement durable, la coopération avec ces organisations a été renforcée.

35. En juin 2001, le PNUE a établi un bureau de liaison à Addis-Abeba afin de renforcer encore la coopération avec la CEA et l'Organisation de l'Unité africaine, aujourd'hui l'Union africaine.

## H. Initiatives pour l'Afrique

### Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique

36. Dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, le PNUE a aidé les pays africains à renforcer leurs capacités dans la gestion de l'environnement et dans la formulation et la mise en œuvre de politiques et de programmes de gestion essentiels dans le domaine des ressources en eau. Des efforts ont aussi été faits pour aider les gouvernements à établir un "forum de l'eau", à la demande des Ministres africains responsables de l'eau.

### Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

37. Le PNUE a été étroitement associé à l'établissement du NEPAD, appelé au départ Nouvelle Initiative africaine, établi par l'OUA à sa trente-septième session, tenue à Lusaka en juillet 2001. Le PNUE a participé au processus préparatoire du NEPAD et a contribué à l'élaboration de son volet environnement. Des ressources pour la mise en œuvre de ces activités ont été fournies par le Bureau du FEM du PNUE. Le cadre d'un plan d'action a été élaboré et approuvé par la CMAE à sa neuvième session, à Kampala. Des ateliers thématiques spécifiques sont prévus durant le dernier trimestre de 2002 et le premier semestre de 2003.

## I. Activités régionales spécifiques

### Activités concernant l'eau

38. Dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, le PNUE a aidé les pays africains à renforcer leurs principaux programmes et politiques de gestion de l'eau.

39. Le PNUE a largement contribué au lancement de la Conférence africaine sur l'eau (AMCOW), qui servira de cadre à un dialogue sur les politiques à suivre entre les Ministres africains responsables de la gestion de l'eau.

40. Le PNUE participe aussi activement à l'Equipe spéciale africaine de l'eau, dont l'objectif est de promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau dans la région.

41. A la demande des pays membres de la SADC, le PNUE a fourni un appui technique au Plan d'action stratégique régional mis en œuvre par cette organisation dans le secteur de l'eau. Il a aussi fourni un appui technique pour les études sur la gestion intégrée du captage de l'eau et les politiques de l'eau, notamment l'intégration d'évaluations environnementales dans les plans de gestion des bassins hydrographiques des grands fleuves africains. Une aide a aussi été apportée dans le cadre de projets locaux en phase pilote, à des fins de démonstration, comme le Nairobi River Basin Project.

42. En collaboration avec Habitat, le PNUE a continué à aider les villes de la région à mettre en œuvre leurs activités au titre du programme « De l'eau pour les villes d'Afrique ». Pour la ville de Nairobi en particulier, un appui ciblé a été fourni au Nairobi River Basin Project. Des activités d'évaluation de la pollution ont été entreprises et une deuxième phase, axée sur des programmes de sensibilisation de la communauté à la pollution et la constitution de capacités parmi les parties prenantes, a été lancée eu égard aux résultats obtenus au cours de la première phase.

#### Renforcement des capacités

43. Le PNUE a mis au point une stratégie pour renforcer les capacités des négociateurs africains appelés à participer aux négociations internationales sur les accords multilatéraux concernant l'environnement et aux réunions connexes. Cette stratégie a été appliquée tout au long de la période intersessions.

44. De nombreux ateliers et séminaires de formation sur les questions d'environnement ont été organisés par le PNUD à l'intention des parties prenantes, comme les organisations non gouvernementales, la société civile, les jeunes et le secteur privé. Les célébrations de la Journée mondiale de l'environnement et les activités du programme « Nettoyer le monde », auxquelles le PNUE a apporté son appui dans des villes comme Nairobi, ont aussi contribué à faire prendre davantage conscience des problèmes d'environnement. Il convient aussi de noter que les médias ont pu ainsi mieux comprendre le travail réalisé par le PNUE en Afrique. Dans cette optique, plusieurs ouvrages sur les problèmes d'environnement en Afrique ont été publiés et d'autres le seront. En outre, des ateliers de formation sur les problèmes d'environnement ont été organisés par le PNUE à l'intention des journalistes africains.

#### Mobilisation des ressources

45. Le PNUE a continué de contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires pour faire face aux problèmes d'environnement en Afrique, notamment celles requises pour alimenter le Fonds pour les pays les moins avancés établi par la Convention-cadre sur les changements climatiques.

#### Droit de l'environnement

46. Des services juridiques consultatifs ont été fournis par le PNUE pour aider les gouvernements africains à formuler et à revoir la législation relative à l'environnement. Sept pays – le Burkina Faso, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, Sao-Tomé-et-Principe, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie – ont reçu une aide pour l'examen de leur législation concernant l'environnement. Le PNUE a aussi contribué à l'élaboration de cadres de coopération régionaux et sous-régionaux dans ce domaine et obtenu des fonds à cette fin auprès du Gouvernement des Pays-Bas. Plusieurs autres gouvernements ont apporté leur aide pour le renforcement des capacités dans le domaine du droit et des institutions de l'environnement. Des experts africains ont aussi bénéficié d'ateliers réguliers de formation sur le droit de l'environnement.

#### Evaluation

47. A la demande de la CMAE, le PNUE a établi un rapport d'évaluation, intitulé Rapport sur l'avenir de l'environnement en Afrique, qui décrit l'état de l'environnement sur le continent. Ce rapport a été présenté à la CMAE à sa neuvième session, tenue à Kampala en juillet 2002, et le Président de la République d'Ouganda, M. Yoweri Kaguta Museveni, a annoncé son lancement. Le PNUE a aussi aidé les pays africains à renforcer leur capacité d'action pour faire face aux menaces pesant sur l'environnement et aux situations d'urgence ainsi qu'à l'incidence sur l'Afrique des changements climatiques mondiaux.

#### Elaboration des politiques

48. Depuis l'adoption de la décision 21/15 du Conseil d'administration, le PNUE n'a cessé de prodiguer des encouragements et une aide aux pays de la région pour les inciter à réexaminer leurs politiques eu égard aux nouvelles évolutions et priorités.

## H. Liens entre pauvreté et environnement

49. Le PNUE s'est attaché à mieux comprendre les liens entre pauvreté et environnement, eu égard en particulier à la situation de l'Afrique. Etant donné que plus de la moitié des pays les moins avancés se situent en Afrique, la nécessité de mettre ces interactions en évidence est particulièrement importante sur ce continent. Une réunion visant à élaborer des directives et une stratégie pour combattre la pauvreté tout en améliorant l'environnement s'est tenue à Nairobi en septembre 2001, l'objectif étant d'achever l'élaboration des directives en 2002.

50. Pour améliorer encore et tester les directives, le PNUE prévoit d'organiser des ateliers dans plusieurs pays africains, choisis en veillant à l'équilibre entre les sous régions, qui analyseront expressément l'importance des liens entre l'environnement et la pauvreté, serviront de cadre à l'examen de l'approche capacité-écosystème, permettront d'obtenir des informations en retour pour réviser et modifier les directives et remettront celles-ci aux gouvernements et aux parties prenantes des pays concernés.

-----